MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0998 6375

DLP 19-07-000042 37



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel:160 F -Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 15 -17 Juillet 1990

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : le deuxième vol va débuter
PSYLLE DU POIRIER : ne plus utiliser l'amitraze sur les variétés d'été
PHYTOPHTHORA - MONILIOSES SUR POIRES D'ETE : effectuez un traitement préventif
MONILIA SUR PECHES : maintenez la protection
ACARIENS ROUGES : augmentation des populations

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol s'est poursuivi jusqu'au 10 - 12 Juillet sur l'ensemble des secteurs de la moyenne Vallée du Rhône, dans la région Lyonnaise, dans l'Ain (Flaxieu) ; et jusqu'à la mi-juillet en Savoie.

En Haute-Savoie, ce vol se maintient avec des prises dans les pièges sexuels d'un niveau assez élevé (6 à 13 prises par semaine).

Le deuxième vol devrait débuter cette semaine dans la moyenne Vallée du Rhône, la Loire, la région Lyonnaise et dans l'Ain.

Dans ces secteurs intervenez avant le 19 Juillet avec de l'INSEGAR, le DIMILIN sera appliqué à partir du 20 Juillet.

Si vous utilisez des larvicides, prévoyez une application vers le 26 Juillet.

Savoie : INSEGAR sera appliqué le 23 Juillet et DIMILIN le 27 Juillet.

Haute-Savoie : renouvelez la protection cette semaine (produits ovicides et larvicides).

PSYLLE DU POIRIER

Il est trop tard pour utiliser l'amitraze sur les variétés de poires d'été (délai de carence : 30 jours).

Si la production de miellat est abondante effectuez une irrigation sur frondaison.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES · Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN · Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PHYTOPHTHORA - MONILIOSES SUR POIRES D'ETE

Ces deux champignons peuvent provoquer des dégâts importants sur fruits ; c'est la pluie (Phytophthora) et l'association de piqûres d'insectes et pluie (Moniliose) qui favorisent le développement de ces agents pathogènes.

Aussi il est nécessaire d'intervenir dans les 15 jours précédant la récolte avec du METHYLEUPARENE à la dose de 0,150 kg/hl (délai de carence : 7 jours).

TORDEUSE DE LA PELURE - CAPUA

Le deuxième vol débute dans la région de Valence mais il est encore trop tôt pour déclencher un traitement.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

A la suite de la hausse des températures on assiste à une intensification du vol.

Renouvelez cette semaine la protection sur les variétés qui seront récoltées de la fin Juillet à la mi-août.

Effectuez un traitement sur les variétés qui seront récoltées après le 15 Août.

MONILIA SUR PECHES

La pression de la maladie est toujours aussi importante, aussi la protection ne peut supporter aucune faille durant les 15 jours précédant la récolte.

Dans les parcelles récoltées, il est nécessaire de détruire les fruits moniliés, car ils représentent une source de contamination pour les plantations avoisinantes.

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

On observe une élévation du niveau des populations, depuis une semaine, ce phénomène est plus ou moins important selon les parcelles.

Le pourcentage de feuilles occupées par une forme mobile varie de 10 % à 95 % .

Surveillez attentivement vos vergers et intervenez dès que le seuil dépasse 50 % de feuilles occupées.

Utilisez des acaricides efficaces sur adultes, larves et oeufs d'été (cf tableau diffusé dans le bulletin n° 9 du 03/05/90).